

bulletin d'information de l'A.D.G.U.S.

VOL.2 NO.2 05/77



association des diplômés en géographie DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
DEPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA.

TABLE DES MATIERES

Un mot de la rédaction -----	1
Procès verbal de la dernière assemblée générale -----	2
Essai pour une géographie fonctionnelle -----	4
Photo-souvenir -----	21
Rencontres régionales -----	22
Petites Annonces -----	23

Rédaction	Direction	François Lahaye
	Secrétariat	Denise Claveau
	Page couverture	Lorraine Blais

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

un mot de la rédaction

Voici

un cinquième numéro de votre bulletin d'information;

voilà

un thème (le géographe au travail) traité sous cinq aspects différents.

Plusieurs discussions et commentaires en ont découlés, mais aussi la preuve d'un besoin constant: le regroupement.

Cette année on se l'est dit, l'an prochain faudra le faire.

Le nouveau comité de rédaction apportera une touche nouvelle à l'information tandis que l'ancien (une partie du moins) se consacrera à d'autres tâches.

L'ADGUS ne peut que remercier tous les collaborateurs de ces cinq bulletins, et en particulier Denise, notre secrétaire toute dévouée qui s'est donnée souvent plus qu'elle l'aurait dû.

Merci à ceux qui ont été des nôtres, félicitations et bonne chance à ceux qui suivront.

On s'verra le 28.

la rédaction

essai pour une géographie fonctionnelle

Michel Yergeau, président

Association des Diplômés en géographie
de l'Université de Sherbrooke.

"Sur le marché du travail, le géographe arrive rarement mieux qu'en quatrième position après l'ingénieur, le sociologue et l'économiste; ceux-ci prennent la place des géographes mais non celle de la géographie qui se trouve ainsi non faite".

L.E. Hamelin, 1974

sommaire

Avant propos	6
Introduction	7
A. Les comités	7
1. La Commission Beauregard	7
2. L'Association des Géographes du Québec (1971)	8
3. L'Association des Diplômés en géographie de l'Université de Sherbrooke inc. (1975)	9
4. L'Association des Géographes du Québec (1976)	9
B. La perception de malaises	9
C. Le professionnalisme et engagement social	11
D. Office des professions du Québec	13
1. Protéger le public, c'est quoi?	13
2. Les corporations professionnelles traditionnelles	15
3. Les nouvelles corporations professionnelles	15
E. Un éventuel ordre des	16
Annexe 1, Le syndicalisme professionnel	18
Annexe 2, Références	19

AVANT PROPOS

Ce texte constitue un document de travail.
Nous espérons susciter divers commentaires
permettant de faire avancer le sujet.

Le comité de professionnalisation,
A.D.G.U.S. inc.,
C.P. 394,
Sherbrooke, Qué.
J1H 5J8

"La géographie a plus qu'une vocation académique;
elle doit contribuer à l'amélioration du monde.
Il faut des géographes praticiens".
L.E. Hamelin, 1974

Il faut découvrir les sujets qui ont des impacts réels sur la société. Il est temps pour une géographie réalisatrice d'une meilleure qualité de la vie, d'une harmonie des activités économiques, sociales et environnementales.

Ces voeux résultent d'un cheminement chez les géographes praticiens (même les académiciens qui veulent en sortir) qui remontent aux années 60. Parmi les étapes importantes, L'Association des géographes du Québec formait en 1964 la Commission Beauregard (Commission d'enquête sur l'occupation des diplômés en géographie). Par la suite, l'A.G.Q. a mandaté M. André Poulin pour étudier la création d'une éventuelle corporation des géographes, en 1971. En 1973, L'Association des géographes du Canada a patronné une recherche sur les "Géographes et marché du travail au Canada: panorama des années 60" réalisée par M. Romain Paquette. L'Association des Diplômés en Géographie de l'Université de Sherbrooke est formée en 1975; le premier but de l'Association est de former et d'opérer une association professionnelle. Dans ce cadre, un comité sur la professionnalisation a été formé. Plus récemment, l'A.G.Q. formait un autre comité pour examiner la question.

Voyons l'évolution de ces comités. La prolifération de comités de professionnalisation ne serait-elle pas le signe que l'idée naît chez quelques individus pour ensuite avorter? et, par la suite, un autre individu s'essaie... Ou bien la suite de ces comités montre-t-elle une sensibilisation grandissante sur le sujet?

A. Les comités

1. LA COMMISSION BEAUREGARD

Le 14 avril 1964, le bureau de direction de l'A.G.Q. mandatait la commission Beauregard d'enquêter sur l'occupation des diplômés en géographie dans le Québec. Le rapport fait mention du statut du géographe, de l'éthique professionnelle, et des conditions de travail. Lors d'une enquête postale, une des questions portait sur l'opportunité de créer une corporation de géographes du Québec.

"trois raisons ont principalement motivé ceux qui se sont déclarés en faveur (60%) de la création d'une corporation, à savoir:

- 1) la corporation permettrait de définir le travail du géographe;
- 2) la corporation pourrait faire améliorer la formation des géographes;
- 3) la corporation protégerait les intérêts des géographes".

"au nom des objections (20%) à la création d'une corporation, on a fait remarquer principalement:

- 1) le manque d'intérêt commun des géographes;
- 2) le manque de maturité des géographes;
- 3) le trop petit nombre des géographes".

A la lumière de ces réponses, la Commission ne croyait pas qu'il soit opportun de créer une corporation à ce moment pour les raisons suivantes:

- "1) Le groupe des géographes réunis dans l'A.G.Q. n'a pas encore fait la preuve de la cohésion requise pour se donner une corporation valable;
- 2) La plupart des géographes, et particulièrement ceux qui sont dans l'enseignement, n'en ont pas besoin vu que leurs intérêts sont déjà protégés; les intérêts des géographes fonctionnaires pourront être protégés prochainement par le syndicat des fonctionnaires;
- 3) Le très petit nombre de géographes praticiens d'une part, l'importance relative de leurs revendications d'autre part, ne justifient pas la création immédiate d'une corporation; la jeunesse même de la fonction de géographe praticien empêcherait d'en bien cerner les possibilités et donc d'en donner une définition exacte, un pré-requis de l'incorporation".

Bref, la Commission Beaugard croyait qu'il était prématuré de se lancer dans cette orientation.

2. L'ASSOCIATION DES GEOGRAPHES DU QUEBEC

En 1971, l'A.G.Q. s'est penchée sur la question de la création d'une éventuelle corporation des géographes. M. André Poulin fut mandaté pour étudier la question. Il ressort de son rapport que les démarches auraient été très coûteuses et qu'il n'était pas opportun de les entreprendre. En 1973, l'A.G.Q. a donc rejeté la proposition de former une corporation des géographes. La question a été remise à une étude ultérieure.

3. L'ASSOCIATION DES DIPLOMES EN GEOGRAPHIE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE INC.

La chartre québécoise de l'A.D.G.U.S. présente les buts de l'Association.

Le premier est de

"Former et opérer une association professionnelle, promouvoir les intérêts des membres de la profession et mettre sur pieds les services requis à cette fin".

Le troisième veut

"Protéger le public contre toute entreprise ou services incompetents, de la part des membres ou autres, et assurer la probité des membres et leur compétence dans l'exercice de leur profession".

Le Conseil d'Administration a donc mis sur pieds un comité de professionnalisation présidé par M. Michel Yergeau. La formation de ce comité a été ratifiée par l'Assemblée générale des membres.

La volonté des membres étant la formation d'une corporation des géographes du Québec, le comité s'est penché sur la législation régissant le professionnel (le Code des Professions), ainsi que sur la littérature qui s'y rattache. La prochaine étape devra s'effectuer auprès des autres groupes de géographes du Québec.

4. L'ASSOCIATION DES GEOGRAPHES DU QUEBEC

A l'occasion de la réunion annuelle de l'A.G.Q. de 1976, l'assistance (il y avait très peu de membres) a formé un nouveau Conseil d'Administration. Les administrateurs élus ont formé un comité pour examiner la question de la profession de géographe selon le vœux de l'assemblée. Ce comité formé de MM. Michel Yergeau (Services de Géographie Appliquée de Sherbrooke inc.) et Laurent Deshaie (Université du Québec à Trois-Rivières), ré-enquête présentement face à la situation et aux opinions des géographes québécois.

B. LA PERCEPTION DE MALAISES

La consultation de ces divers comités nous permet un essai sur la situation du géographe praticien. Où se situe le géographe praticien? Les données suivantes sont très partielles; on peut néanmoins y déceler certaines tendances.

	<u>membres AGQ</u>		<u>membres ADGUS</u>	
	1964	1975	1976	1977
enseignement	40	34	30	36
étudiants (2 ième cycle)	--	6	22	18
gouvernements	27	18	22	22
firmes privées	5	13	7	10
chômeurs	--	11	8	10
autres	--	14	14	12
TOTAL	72	96	103	108

Le praticien oeuvre dans les gouvernements ainsi que dans quelques boîtes privées. Les étudiants gradués, les chômeurs, et ceux qui travaillent dans des domaines étrangers à la géographie constituent un potentiel de praticiens. Même certains enseignants aspirent à la pratique; la popularité d'un atelier sur les possibilités du géographe hors de l'enseignement lors du XI^e congrès (1976) de la Société des Professeurs de Géographie du Québec le montre.

Les malaises peuvent être perçus selon les honoraires, le statut et l'engagement du géographe. En 1964, le praticien était presque exclusivement fonctionnaire de l'Etat. Son principal souci se situait au niveau de l'échelle salariale par rapport à l'enseignement. Aujourd'hui, les intérêts économiques du fonctionnaire géographe sont protégés par le syndicat. Son statut de géographe lui est reconnu syndicalement mais, au niveau patronal, le géographe est classé comme agent de planification socio-économique. Cependant, au niveau des administrations locales et des firmes privées, le géographe est généralement classé comme technicien senior.

"il est grand temps de prouver non seulement individuellement masi également par le biais des associations de géographes, qu'un baccalauréat est un diplôme universitaire et non un diplôme collégial"

André Boisvert, bull. d'information
ADGUS, vol 2, no 1, 1977

"Après deux ans de travail à l'intérieur d'une firme d'ingénieurs conseils, un géographe réussit de peine et de misère à se faire reconnaître, premièrement comme professionnel au même titre que l'ingénieur, deuxièmement, malgré toutes les responsabilités qui lui incombent, il ne réussit même pas à obtenir la parité de salaire avec les géographes du gouvernement".

Pierre Bédard, bull. d'information

ADGUS, vol 1, no 3, 1976

Ces deux malaises sont donc toujours vivants chez les jeunes géographes. Un troisième beaucoup plus subtil a été énoncé des dernières années, l'engagement des géographes.

"C'est ainsi que nous serions amenés à dresser un bilan de l'implication sociale du géographe québécois dans son milieu, à évaluer ses modes d'intervention, ses organisations représentatives et revendicatives ..."

Jean Désy, 1976

Le désintéressement, le non-engagement du géographe établit la problématique du professionnel dans la société québécoise. Être engagé professionnellement, c'est d'abord posséder une certaine crédibilité professionnelle. Est-ce qu'un chômeur ou un chauffeur de taxi, voir un géographe, la possède? Il faut plus qu'une éthique individuelle pour poser des actes impliquant la collectivité. L'engagement du géographe aura un sens lorsqu'on le reconnaîtra comme agent de changement social apte à jouer un rôle dans le développement de la société québécoise.

La reconnaissance par la société de la valeur du géographe dans l'oeuvre commune d'une meilleure connaissance de la terre qu'elle aménage et d'une accession à une économie plus humaine dépend en partie du standard auquel il voudra bien s'élever. Les géographes praticiens accèderont à cette reconnaissance sociale lorsqu'ils recevront une meilleure formation de base, lorsqu'ils obtiendront une parité des honoraires avec les autres professionnels, lorsqu'ils exigeront un champ de pratique réservé et lorsqu'ils incorporeront certains éléments d'éthique sociale dans leur démarche.

C. PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT SOCIAL

L'argumentation opposant professionnalisme et engagement social s'appuie sur l'expérience des codes d'éthique caractérisant les corporations professionnelles existantes. Le modèle professionnel idéal n'est pas un re-

flet de la réalité des professions mais de l'image qu'elles veulent projeter. Présentement, la conception de l'éthique professionnelle et le contenu des codes d'éthique sont subordonnés à une vision de l'intégrité professionnelle plutôt étroite et technique que large et sociale. Récemment, l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de l'Université Laval a réalisé une étude sur la déontologie professionnelle. Cette étude avait pour objectifs d'évaluer l'efficacité des principes traditionnels de déontologie professionnelle pour la protection des usagers des services professionnels et d'étudier la possibilité d'élargir cette notion de l'éthique professionnelle pour y incorporer certains éléments d'éthique sociale.

Une éthique sociale ne s'improvise pas. "Elle est l'oeuvre du groupe même auquel elle doit s'appliquer. Quand elle fait défaut, c'est que le groupe n'a pas une suffisante cohésion, qu'il n'existe pas assez en tant que groupe".
"Nous pouvons dire que la morale professionnelle sera d'autant plus développée que les groupes professionnels auront de consistance".
E. Durkheim, 1969

Dans le cas de beaucoup de professionnels, le recyclage social est probablement au moins aussi urgent et impérieux que le recyclage scientifique et technique. L'observation des codes d'éthique des corporations professionnelles indique que les codes visent des individus et des comportements individuels sans tenir suffisamment compte des facteurs socio-culturels, de la pression sociale, ... Il faut savoir passer de l'éthique individuelle à l'éthique sociale, à savoir

"la réflexion critique sur les structures sociales existantes et l'action collective en vue de la réforme de ces structures et la mise en place de structures nouvelles".
Institut Supérieur des Sciences Humaines, 1977

Cette approche interrelie les choix et les comportements individuels d'une part, et les institutions, les lois et les aménagements collectifs d'autre part. Les codes d'éthique doivent donc viser à circonscrire les devoirs des professionnels sous trois aspects: en tant qu'individus responsables, en tant que citoyens et en tant que praticiens adonnés à une tâche professionnelle particulière.

D'après l'étude sur la déontologie au Québec, chaque code devrait comporter chacun des volets suivants:

- "a) Principes d'éthique générale, concernant les valeurs morales, la conscience professionnelle, l'honnêteté, le respect des personnes, le secret professionnel, le désintéressement, etc.
- b) Des principes d'éthique sociale, concernant par exemple l'altruisme, l'attention aux plus démunis, l'engagement social et politique, la solidarité avec la communauté nationale, le souci de promotion humaine et collective.
- c) Des normes de comportement professionnel, concernant la compétence, le renouvellement des connaissances, l'esprit d'équipe, le renom de la profession, les devoirs envers les confrères, les cas particuliers de conflits d'intérêts, etc."

Institut Supérieur des Sciences Humaines, 1977

Il relève donc des corporations professionnelles d'oeuvrer au développement d'une nouvelle mentalité chez les praticiens, afin de faciliter la croissance d'une éthique fonctionnelle.

D. OFFICE DES PROFESSIONS

L'Office des Professions résulte de la réforme du Code des Professions et des lois professionnelles qui s'y rattachent (février 1974). Son objectif est de faire d'une corporation professionnelle un organisme qui assure véritablement la protection du public dans la distribution des services professionnels. Une corporation professionnelle ne peut donc plus jouer le rôle de protectrice des intérêts économiques et sociaux de ses membres.

1. Protéger le public, c'est quoi?

La protection du public exige de 1) veiller à l'intégrité et à la compétence des professionnels qui dispensent des services professionnels, 2) s'assurer que les services professionnels lui soient d'un accès relativement facile, et c'est aussi 3) favoriser son accès aux services professionnels.

Le législateur définit ces exigences par différentes techniques. L'intégrité et la compétence du professionnel sont acquises par un code d'éthique et des procédures d'inspection professionnelle. L'assurance d'un accès aux services professionnels se fait par l'intermédiaire des permissions de publicité, et notamment peut se faire par la création de nouvelles professions.

Pour sa part, l'Office des Professions veille à ce que les dispositions législatives prévoient la possibilité pour un groupe professionnel de déléguer à d'autres groupes une partie des actes qui lui sont réservés, et soient effectivement utilisés pour favoriser une distribution plus efficace des services professionnels.

Un point important dans la protection du public est d'assurer aux professionnels une solide formation couvrant l'essentiel des aspects théoriques et pratiques de leur profession. Cet aspect constitue un défi pour le système d'éducation qui doit concilier les objectifs de la formation académique et ceux de la formation professionnelle. Juridiquement, trois organismes veillent à cette conciliation: le gouvernement, la corporation professionnelle, et un comité conjoint université-corporation. Le gouvernement, après consultation auprès de la corporation professionnelle, la maison d'enseignement, le Conseil des universités et l'Office des Professions, détermine le niveau des diplômes et les établissements qui les décernent. La corporation professionnelle peut imposer des conditions supplémentaires tels des stages ou examens. Le comité conjoint université-corporation unit les représentants des universités en cause, la corporation visée ainsi que les étudiants inscrit dans les champs d'études de la discipline concernée. Ce comité élabore les programmes d'études, prépare les mécanismes d'évaluation, prépare les stages de formation professionnelle, les examens professionnels et la formation continue. L'inspection professionnelle est un nouveau mécanisme qui vise à surveiller la pratique des membres d'une corporation professionnelle pour s'assurer qu'ils tiennent leurs connaissances à jour.

Le nouveau professionnalisme québécois se caractérise donc par 1) la définition du service professionnel comme un service public, 2) la nette orientation d'une corporation professionnelle vers la protection du public, 3) la présence du public aux Bureaux de direction des corporations professionnelles, 4) l'établissement de mécanismes de collaborations entre le milieu professionnel et le milieu de l'enseignement, 5) l'obligation pour le professionnel de mettre périodiquement ses connaissances à jour et 6) l'adaptation des champs d'exercice aux besoins des usagers.

2. Les corporations professionnelles traditionnelles

Les disciplines ont conservées une attitude de "chasse gardée" qui provient de la division traditionnelle de la connaissance. Les disciplines ont commencé à se livrer des luttes d'influence plutôt que d'essayer d'établir un lien entre elles. Ces luttes d'influence sont survenues avec l'institutionnalisation des disciplines. Il faut comprendre que chaque discipline, en découpant la réalité à sa façon, crée en même temps une certaine distorsion de cette réalité par les théories et la méthode qu'elle utilise.

L'évolution du monde du travail vers un plus grand partage des responsabilités et une meilleure collaboration interdisciplinaire imposent un décloisonnement de plusieurs champs d'exercice professionnels. La collaboration de spécialistes de disciplines diverses devient la règle plutôt que l'exception. Cependant, notons que les tensions, les rivalités et les conflits sont omniprésents dans ces relations interprofessionnelles.

exemple: l'expropriation

il n'est certes pas facile pour chaque professionnel concerné d'admettre qu'il n'est pas le seul ni même le principal spécialiste intéressé et de soumettre son avis à la critique des autres.

Le problème à la base des difficultés rencontrées dans l'établissement de relations interprofessionnelles de qualité n'est pas uniquement linguistique, scientifique, ni même technique; il est également très souvent professionnel au sens où chaque profession tend à s'assurer le monopole du savoir dans son secteur d'activité.

Il importe donc que chaque profession accepte la présence des autres et TROQUE LA NOTION D'AUTONOMIE ABSOLUE PAR CELLE D'INTERDEPENDANCE ET DE COMPLEMENTARITE.

3. Les nouvelles corporations professionnelles

Cette recherche d'identité ou de reconnaissance chez les professions naissantes crée des affrontements avec les professions plus anciennes et mieux établies et entraîne parfois chez les membres de professions naissantes des réflexions amères sur les inégalités sociales et économiques entre personnes contribuant à une même tâche.

L'Office des Professions du Québec tente d'amener les corporations à se concerter afin de trouver des solutions aux problèmes communs qu'elles

rencontrent en raison notamment de la connexité des activités exercées par leurs membres. Le législateur suggère même la fusion de corporations existantes ou la constitution de nouvelles corporations.

Le regroupement des corporations professionnelles existantes et aussi l'intégration à ces corporations d'autres groupes qui demandent la reconnaissance professionnelle ne constituerait-ils pas la meilleure façon d'assurer la nécessaire collaboration entre les personnes oeuvrant dans les mêmes secteurs?

E. UN EVENTUEL ORDRE DES ...

"L'engagement n'est pas seulement contemplatif, déclaratif ou intellectif; il est aussi réalisatif. Produire plus de diplômés pour autres choses que l'enseignement constitue le défi le plus important de la géographie".
L.E. Hamelin, 1974

Lors d'une conversation avec un agent de la Commission d'Assurance Chômage du Canada au sujet des emplois en géographie, le "cercle des études supérieures" est venu sur le tapis. Le cercle ... étude de premier cycle engendre un travail de technicien; alors essayons le second cycle, avec une bonne bourse, on passera au travers. Peu après, peu de possibilités d'emploi. Donc, un doc et un post-doc pour finalement arriver à quoi?

Par chance et heureuse initiative, un groupe de géographes, au début des années 70, contractait auprès de services gouvernementaux et universitaires. La témérité de certains formait en 1973 les "SERVICES DE GEOGRAPHIE APPLIQUEE DE SHERBROOKE INC". Les premiers clients ont surtout fait appel à des services de cartographie. Ces contacts engendrèrent d'une part une diffusion des capacités du géographe et d'autre part une adaptation du géographe au langage et besoin du marché. Le géographe émerge lentement vers un consensus entre ses offres de services et la demande du public.

L'intégration d'une équipe de géographes dans l'investigation d'un projet multidisciplinaire s'avère difficile et lente. C'est un problème de confiance et de communications. Lorsque les divers experts viennent qu'à

s'entendre, l'apport du géographe est considéré comme étant unique et indispensable. Une nouvelle dimension est perçue: l'aspect dynamique de l'environnement. Etre géographe conseil n'est pas une utopie. Etre géographe conseil, c'est d'abord être un vendeur de la géographie auprès du public.

La S.G.A.S. oeuvre auprès de clients faisant parti des corporations professionnelles existantes: urbanistes, ingénieurs, avocats. La vente de la géographie est difficile et à recommencer auprès de chaque individu. Il faut leur prouver la complémentarité de notre science avec la leur.

Accompagnant ce travail individuel, ne pourrait-il pas y avoir une ASSOCIATION DE GEOGRAPHES qui fasse de même auprès des corporations existantes et celles qui demandent une reconnaissance professionnelle?

POURQUOI PAS?

UNE CORPORATION PROFESSIONNELLE FORMEE PARITAIREMENT D'URBANISTES; DE BIOLOGISTES, D'ECONOMISTES, DE SOCIOLOGUES ET DE GEOGRAPHES, tous oeuvrant à harmoniser les activités économiques, sociales et environnementales du Québec.

ANNEXE 1

LE SYNDICALISME PROFESSIONNEL

Une autre forme corporative est mise à la disposition de personnes exerçant une profession, et c'est ce que vise la Loi des syndicats professionnels du Québec.

L'article 1 de cette loi stipule que:

1. "Vingt personnes ou plus, citoyens canadiens, exerçant la même profession, le même emploi, des métiers similaires, se livrant à des travaux connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, peuvent faire et signer une déclaration constatant leur intention de se constituer en association ou syndicat professionnel!"

L'article 6 de cette loi dispose que:

"Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres!"

Un avantage évident de cette forme corporative est de permettre une meilleure organisation de ses membres pour fins de négociation de convention collective avec son employeur.

Par convention collective, il y a possibilité de délimiter, face à l'employeur, les sphères d'activités professionnelles dans lesquelles pourront oeuvrer les membres du syndicat.

Mais, elle ne permet pas l'exercice de pouvoirs disciplinaires, de délimitation des activités professionnelles au sens des corporations professionnelles. D'autant plus que relativement à la délimitation des activités professionnelles, un principe en droit veut qu'une loi prime une convention collective.

tiré d'une correspondance entre M. Clément Fortin, professeur à la faculté de droit de l'université de Sherbrooke et M. André Poulin, vice-président de l'Association des Géographes du Québec. (8 oct. 1970)

ANNEXE 2

REFERENCES

- BEAUREGARD, L., 1965, Rapport de la Commission d'enquête sur l'occupation des diplômés en géographie, A.G.Q., Montréal, 50 p.
- BEAUREGARD, L., 1970, Défi à la géographie et aux géographes du Canada, Canadian Geographers, XIV, 1, Toronto University Press, Toronto, pp. 1-10
- BEDARD, P., 1976, Le géographe à toutes les sauces, bulletin d'information, ADGUS, vol 1, no 3, (Le géographe au travail), Sherbrooke, pp. 1-3
- BELANGER, M., 1971, Le Québec: l'avènement d'une géographie volontaire, Géographie et Perspectives à long terme, Rennes, pp. 79-86
- BOISVERT, A., 1977, Avec un baccalauréat en poche, bulletin d'information, ADGUS, vol 2, no 1, (Le géographe et la ville), Sherbrooke, pp. 2-4
- DUSSAULT, R., 1975, Le contrôle public des professionnels de la santé au Québec, L'Union médicale du Canada, tome 104, Montréal, pp. 1817-1828
- DUSSAULT, R., BORGEAT, L., 1974, La réforme des professions au Québec, revue du Barreau, tome 34, no 3, Montréal, 44p.
- DUSSAULT, G., O'NEIL, L., 1977, La déontologie professionnelle au Québec, Collection Etudes sur le Québec, no hors série, Institut Supérieur des Sciences Humaines, université Laval, Québec, 293p.
- GIRARD, J., GREFFARD, C., MARTEL, F., ROBITAILLE, B., 1964, Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur l'occupation des diplômés en géographie, Les géographes à l'emploi du gouvernement du Québec, Qué., 33p.
- GRENIER, F., DORION, H., 1964, Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le statut du géographe, Institut de Géographie, Université Laval, Québec, 52p.
- HAMELIN, L.E., 1974, Virage à prendre en géographie, Cahiers de Géographie de Québec, vol 18, no 44, Les Presses de l'Université Laval, Qué. pp. 347-351
- HART, J.F., 1972, Manpower in Geography, An Updated Report, publication 11, Commission on College Geography, Association of American Geographers, Washington D.C., 36 p.
- KARPINSKI, A., SAMSON, M., 1972, L'interdisciplinarité, Les cahiers du C.R.U.R., no 2, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 72 p.
- QUEBEC, 1974, 1e rapport d'activités 73/74, Office des Professions, Qué, 102p.
- QUEBEC, 1975, 2e rapport d'activités 74/75, Office des Professions, Qué, 79p.
- QUEBEC, 1976, 3e rapport d'activités 75/76, Office des Professions, Qué, 94p.

QUEBEC, 1976, Code des professions, Editeur Officiel du Québec, Qué., 79p.

QUEBEC, 1976, L'évolution du professionnalisme au Québec, Office des Professions, Qué., 145p.

0-0-0-0

Allocutions de M. René Dussault, président de l'Office des Professions du Québec.

22-74, L'Office des professions et la protection du public, 9p.

6-74, Le public à la table de décisions des corporations professionnelles, 7p.

9-74, Les examens de l'Office des Professions: Pourquoi? et Ensuite...?, 7p.

10-74, La protection du public exige du professionnel compétence et intégrité, 7p.

1-75, La protection du public exige une meilleure collaboration entre le monde de l'enseignement et le monde professionnel, 7p.

2-75, La participation des citoyens à l'administration publique: une réussite ou un mythe?, 16 p.

3-75, Pour une meilleure intégration des professionnels à la société, 11p.

6-75, Ethique professionnelle et éthique sociale, 9p.

9-75, L'émergence d'un pouvoir réel des consommateurs de services professionnels, 7p.

10-75, Au-delà des frontières professionnelles, 11p.

2-76, La réglementation des honoraires professionnels en pratique privée, 11p.

4-76, La formation continue des médecins, 10p.

4-76, L'information, un instrument essentiel de la protection des consommateurs de services professionnels, 12 p.

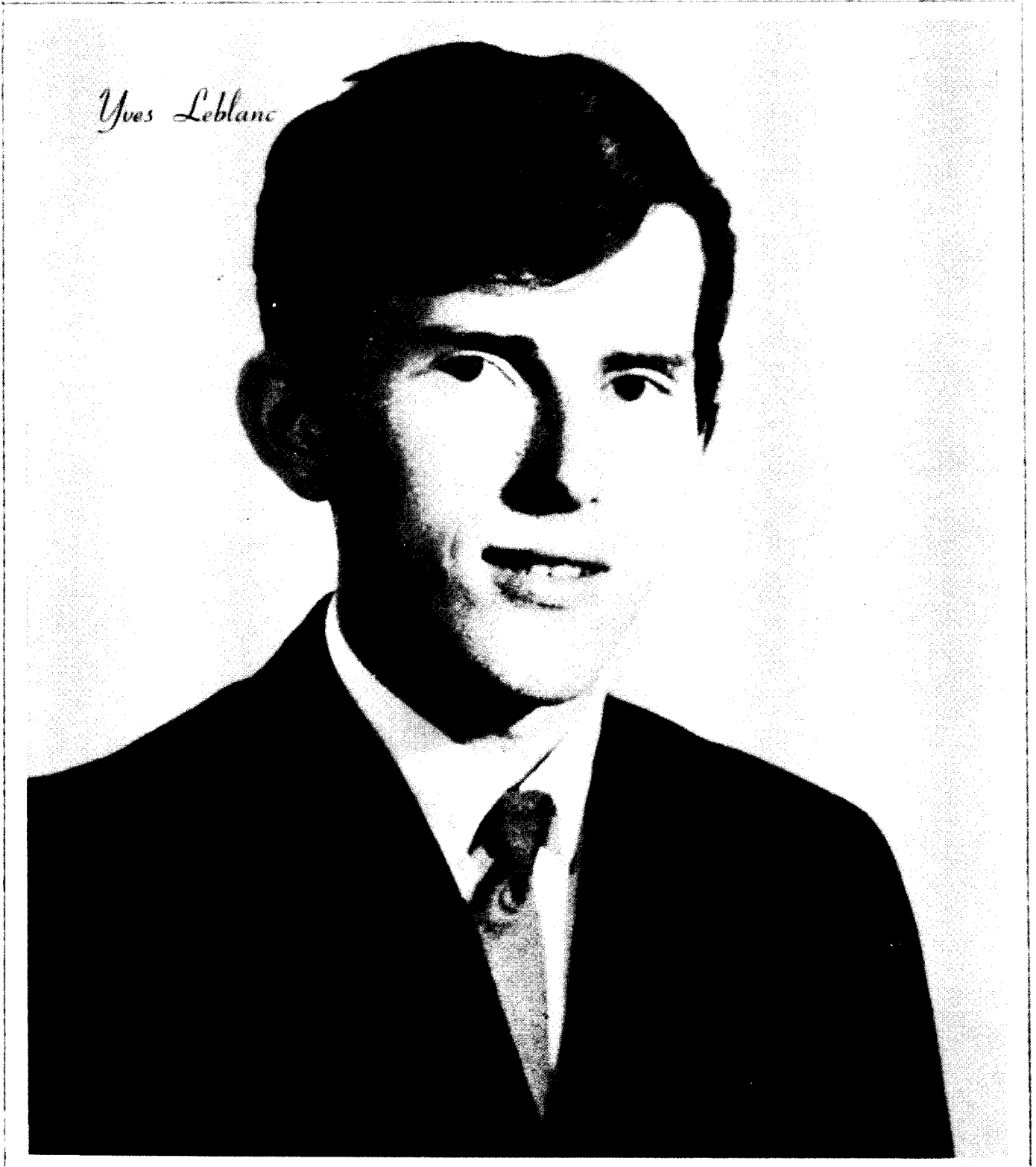
5-76, Le contrôle de la compétence des professionnels: une mesure délicate mais nécessaire, 10p.

10-76, L'évolution du professionnalisme au Québec, 22p.

PHOTO-SOUVENIR # 2

(ne vous en faites pas, votre tour viendra)

A découper et à conserver dans votre photothèque



COMPTE RENDU À LA RENCONTRE REGIONALE A TROIS-RIVIERES
QUI S'EST TENUE A L'AUBERGE DES GOUVERNEURS DE TROIS-
RIVIERES LE 29 MARS 1977.

Cette rencontre était la troisième d'une série qui a débuté par Drummondville et Granby et qui se continuera par celles de Montréal le 21 avril, de Québec le 11 mai, de Chicoutimi à la mi-juin, etc.

Neuf géographes avaient été conviés à cette rencontre mais seulement huit semblent vivrent effectivement dans la région. Le seul participant a été Jocelyn Bergeron de Plessisville mais Camille Desmarais s'en est excusé à cause de son travail. On peut en conclure que les géographes de la région de Granby se tiennent un peu plus! Espérons pour Montréal la prochaine fois.

Jean-Marie Dubois.

petites annonces

Les petites annonces de ce bulletin se composent presque totalement de mariages. Félicitations aux nouveaux époux qui uniront leurs destinés dans plusieurs coins de la province;

- Chicoutimi Denise Claveau et Réjean Fontaine
- Port St-François Thérèse Cartier et Bruno Caza
- Quelque part... Louise Gernon et Raymond Gauthier
- Drummondville Lucien Lampron et

Comme il y a aussi des géographes plus vite que les autres, il y en a qui ont pris de l'avance là aussi. Félicitation à Omer, un autre de nos Acadiens qui s'est passé la corde au cou.

Les prochaines rencontres régionales de l'association des anciens de l'université:

Québec	11 mai
Chicoutimi	mi-juin

Evidemment, n'oublions pas la rencontre annuelle de l'association, rencontre qui aura lieu le 28 mai 1977, à l'Etang Miller, tout près de Sherbrooke.

)
y